

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil de la mairie sous la présidence de Mr SOYER Jean, Maire.

**Présents** : Mr SOYER Jean, Maire, Mmes DUBREUIL Virginie, GAZEAU Marie-Renée, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, RABILLER Laëtitia, TROUILLARD Sabrina, Mrs BETHUYS Julien, GUILBAUD Patrice, LECHAIRE Fabien, MICHON Stéphane, PROUX Olivier.

**Absente** : NOVALI Christiane

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Le Conseil Municipal vote les subventions comme suit :

- A.S.S.M. St Maixent .....	1 120,00 €
- Association Form & Co - St Maixent .....	560,00 €
- Association « La Roue Libre » - St Maixent .....	240,00 €
- Association des parents d'élèves - St Maixent ...	770,00 €
- Ass.Espoir du Val de Vie.....	60,00 €
- U.N.C. St Maixent S/Vie .....	250,00 €
- Association de chasse .....	150,00 €
- Club de la Détente .....	480,00 €
- Amicale des donneurs de sang - Coëx .....	200,00 €
- Association du Collège « St Gilles » .....	50,00 €
- Association du Collège Garcie Ferrande - St Gilles	50,00 €
- Etape du Canton .....	50,00 €
- Banque alimentaire de la Vendée .....	100,00 €
- Maison familiale La Ferrière .....	25,00 €
- BTP CFA Aforbat – La Roche Sur Yon .....	75,00 €
- Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie...	125,00 €

### TARIFS POUR L'INSERTION D'ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Le Conseil décide de renouveler la proposition aux entreprises pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal d'informations pour 2023 aux tarifs suivants :

- Encart 1/4 d'une page A4 : 120,00 €
- Encart 1/8<sup>ème</sup> d'une page A4 : 80,00 €
- Encart 1/16<sup>ème</sup> d'une page A4 : 60,00 €

### COMPLEMENT FONDS DE CONCOURS 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

En complément de la Dotation de Solidarité Communautaire, le Conseil sollicite un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération d'un montant de 40 190,11 € et détermine le projet communal concerné pour cette attribution.

### DESIGNATION DE REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Le Conseil désigne en qualité de référent(s) déontologue(s) pour la commune les membres de la liste constituée par l'Association des Maires de Vendée.

En mairie, le 2 octobre 2023

Le Maire,  
Jean SOYER



Le Secrétaire,  
Julien BETHUYS

